



## LETTRE AUX PORTEURS DE L'OPCVM IDAM ASIA MULTICAPS

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds IDAM Asia Multicaps géré par IDAM et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que votre OPCVM va fusionner et être absorbé par l'OPCVM IDAM PHIA WORLD dont le gestionnaire est aussi IDAM.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé, dans une optique de rationalisation de sa gamme et afin de permettre à l'investisseur de bénéficier d'un univers d'investissement plus large d'un point de vue géographique, de procéder à la fusion/absorption du fonds IDAM ASIA MULTICAPS par le fonds IDAM PHIA WORLD, également de classification « Actions Internationales » dont le gestionnaire financier est également IDAM.

Le profil de rendement/risque évolue. Toutefois, le SRI reste inchangé et le profil de risque de la gestion actuellement menée demeure assez similaire.

Le fonds IDAM ASIA MULTICAPS (l'absorbé) est « article 6 » (règlement SFDR) et ne promet donc pas de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises, alors que le fonds IDAM PHIA WORLD est « article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR » et promet donc des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers de ses approches extra-financières décrites dans son prospectus.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

L'opération de fusion entrera en vigueur le 10/03/2023 sur la valeur liquidative du 09/03/2023.

**Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à partir du 02/03/2023 après 12h00 jusqu'au 10/03/2023 inclus, date de l'opération de fusion. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion sera celle du 03/03/2023, centralisée le 02/03/2023 et calculée le 06/03/2023.**

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 02/03/2023 avant 12h00.**

Pour votre information, vous trouverez en annexe la concordance des parts échangées ainsi qu'un exemple de calcul de la parité.

## Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

**Modification du profil rendement / risque : OUI**

**Augmentation du profil de risque : NON**

**Augmentation potentielle des frais : OUI**

**Ampleur de l'évolution du profil rendement/risque : Très Significatif**



## Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations n'ont pas d'impact sur la fiscalité de votre fonds.

## Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Acteurs intervenant sur le fonds	IDAM ASIA MULTICAPS (OPCVM Absorbé)	IDAM PHIA WORLD (OPCVM Absorbant)
Conseiller	Néant	Phiadvisor SAS Adresse : 40 Rue du Colisée 75008 Paris, France Conseiller en Investissement financier enregistré auprès de l'ANACOFI – CIF (Association nationale des conseils financiers – CIF) Inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 17006987

Régime juridique et politique d'investissement	IDAM ASIA MULTICAPS (OPCVM Absorbé)	IDAM PHIA WORLD (OPCVM Absorbant)
Objectif de gestion	L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à 3.55% annualisés pour la part A, 4.70% annualisés pour la part C, et 5% annualisés pour la part I. Pour le réaliser la société de gestion construit un portefeuille constitué d'actions de toutes capitalisations boursières ayant leur siège social ou exerçant une part prépondérante de leurs activités sur le continent asiatique et qui présentent selon la société de gestion une sous valorisation manifeste.	L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure au Morningstar Developed Markets NR EUR (Ticker Bloomberg : MSDMEURN Index) sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour le réaliser la société de gestion construit un portefeuille constitué d'actions des pays de l'OCDE. Dans un but de couverture de l'exposition actions et de l'exposition aux devises étrangères, et selon les anticipations de l'équipe de gestion, l'OPCVM aura recours à des instruments financiers à terme, uniquement simples.

		Les instruments financiers à terme utilisés sont des contrats futures actions négociés sur des marchés réglementés des pays dans lesquels l'OPCVM est investi à l'actif et des contrats à terme.
Indicateur de référence	Néant	Morningstar Developed Markets NR EUR

Modification du profil de rendement/risque	IDAM ASIA MULTICAPS (OPCVM Absorbé)	IDAM PHIA WORLD (OPCVM Absorbant)	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques *	<p>Exposition nette au risque actions [75% ;110%]</p> <p>Exposition aux valeurs françaises : Néant</p> <p>Exposition au risque dû à l'exposition aux marchés émergents [75% ;110%]</p> <p>Exposition aux produits dérivés (Instruments financiers à terme simple) dans le but de réduire le risque lié à l'exposition aux marchés d'actions : Néant</p>	<p>Exposition nette au risque actions [60% ;110%]</p> <p>Exposition aux valeurs françaises [0% ;30%]</p> <p>Exposition au risque dû à l'exposition aux marchés émergents : Néant</p> <p>Exposition aux produits dérivés (Instruments financiers à terme simple) dans le but de réduire le risque lié à l'exposition aux marchés d'actions : [0% ;40%]</p>	<p>-</p> <p>+</p> <p>-</p> <p>+</p>

Frais	IDAM ASIA MULTICAPS (OPCVM Absorbé)	IDAM PHIA WORLD (OPCVM Absorbant)	
Frais de gestion Financière	Part A : 2.65% TTC Parts C : 1.50% TTC Parts I : 1.20% TTC	Part A : 2.00% TTC Parts C : 1.25% TTC Parts I : 1.00% TTC	
Frais de gestion variables (commission de surperformance)	15% de la performance au-delà d'une performance annualisée nette de frais de : 3.55% pour la part A 4.70% pour la part C 5% pour la part I	20% de la performance nette de frais au-delà de la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR	

\* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du XX/XX/2022.



## **Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons que le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur et les derniers documents annuels et périodiques du FCP sont tenus à la disposition des porteurs de parts au siège social de la société de gestion IDAM – 83, boulevard Malesherbes - 75008 Paris.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur.

L'opération sera réalisée par voie d'absorption de l'OPCVM Absorbé par l'OPCVM Absorbant, opération au terme de laquelle l'OPCVM Absorbé se trouvera dissout de plein droit sans liquidation, l'ensemble de ses actifs et passifs étant automatiquement transférés à l'OPCVM Absorbant en contrepartie de l'émission et de l'attribution aux porteurs de l'OPCVM Absorbé de nouvelles actions de l'OPCVM Absorbant, comme indiqué dans le tableau ci-avant.

Tout revenu couru relatif à l'OPCVM Absorbé au moment de la fusion sera inclus dans le calcul de la dernière valeur liquidative unitaire de l'OPCVM Absorbé et sera comptabilisé après la fusion dans la valeur liquidative unitaire de l'OPCVM Absorbant.

L'OPCVM Absorbé ne supportera pas de frais spécifiques liés à cette opération. Les frais encourus à l'occasion de la fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et administratifs, seront supportés par IDAM.

Les documents relatifs à l'opération seront adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : IDAM – 83, boulevard Malesherbes - 75008 Paris.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé sont invités à lire attentivement le prospectus de l'OPCVM Absorbant

Cette évolution ne nécessite pas d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Il est rappelé que les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts sans frais à tout moment puisque le FCP n'applique pas de commissions de rachat. Du point de vue fiscal, toute sortie est assimilée à une cession et est donc soumise au régime des plus-values réalisées sur valeurs mobilières. Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



## Annexe 1 : Informations relatives au calcul de la parité d'échange

Le jour de la fusion, la parité d'échange sera calculée sur la base de la valeur liquidative de chacune des parts de l'OPCVM Absorbé, précédant la date effective de fusion selon la table de concordance suivante :

IDAM ASIA MULTICAPS (OPCVM Absorbé)	IDAM PHIA WORLD (OPCVM Absorbant)
PART A: FR0013453065	PART A: FR0014001WT6
PART C: FR0013453057	PART C: FR0014001WS8
PART I: FR0013453032	PART I: FR0014001WU4

### INFORMATIONS SUR LE CALCUL DE LA PARITE D'ECHANGE

Valeur d'échange : A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre d'actions du compartiment IDAM PHIA WORLD en échange des parts de votre ancien FCP IDAM ASIA MULTICAPS, calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après. A titre d'exemple, les valeurs liquidatives des parts I des deux OPCVM ont été évaluées au 20/12/2022 :

#### IDAM ASIA MULTICAPS – PART I

Actif net (k€)	Nombre de parts	Valeurs liquidatives (€)
1 375 k€	1,362.0865	1,009.83

#### IDAM PHIA WORLD – PART I

Actif net (k€)	Nombre de parts	Valeurs liquidatives (€)
1 345 k€	1,355.8696	991.79

A titre indicatif illustratif, si l'opération avait eu lieu le 20/12/2022, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbé et la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbant aurait été de 1,0182.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé auraient donc reçu 1 part et 0,0182 millièmes de parts de l'OPCVM Absorbant ainsi que le versement d'une soulte de 0,01€ contre une part de l'OPCVM Absorbé.

#### IDAM ASIA MULTICAPS – PART C

Actif net (k€)	Nombre de parts	Valeurs liquidatives (€)
381 k€	3,936.0152	96,81

#### IDAM PHIA WORLD – PART C

Actif net (k€)	Nombre de parts	Valeurs liquidatives (€)
710 k€	7,214.8205	98,45



A titre indicatif illustratif, si l'opération avait eu lieu le 20/12/2022, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbé et la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbant aurait été de 0,9833.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé auraient donc reçu 0 part et 0,9833 millièmes de parts de l'OPCVM Absorbant ainsi que le versement d'une soulte de 0,004€ contre une part de l'OPCVM Absorbé.

#### IDAM ASIA MULTICAPS – PART A

Actif net (k€)	Nombre de parts	Valeurs liquidatives (€)
1 k€	11	109,72

#### IDAM PHIA WORLD – PART A

Actif net (k€)	Nombre de parts	Valeurs liquidatives (€)
4 k€	53	80,49

A titre indicatif illustratif, si l'opération avait eu lieu le 20/12/2022, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbé et la valeur liquidative de l'OPCVM Absorbant aurait été de 1,3631.

Les porteurs de l'OPCVM Absorbé auraient donc reçu 1 part et 0,3631 millièmes de parts de l'OPCVM Absorbant ainsi que le versement d'une soulte de 0,004€ contre une part de l'OPCVM Absorbé.

Le nombre d'actions attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle calculée au 14/02/2023.

Le calcul de la parité d'échange définitive sera établi en dix-millièmes de parts/actions, sous le contrôle des commissaires aux comptes de l'OPCVM Absorbé et des auditeurs de l'OPCVM Absorbant.

## **Annexe 2 : Informations relatives à la fiscalité**

Les porteurs de parts – personnes physiques – bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts de l'OPCVM Absorbé. En cas d'échange avec soulte, le régime de sursis d'imposition ne s'appliquera que si la soulte reçue n'excède pas 10% de la valeur liquidative des titres reçus.

### **Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes**

Les porteurs de parts – personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – de l'OPCVM Absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du C.G.I (Code Général des Impôts) et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-0 A 1<sup>o</sup>a du C.G.I.